
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 16 octobre 2025, à 14h30
à l'ESAT la Clape de Narbonne-Plage
le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand MALQUIER, Président du CCAS.

Date de la convocation : 10 octobre 2025

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Etaient présents : M. Bertrand MALQUIER ; Mme Dominique MARTIN-LAVAL ; M. Patrick BARDY ; Michel DE BRAUILANGES ; Mme Christine DAUZATS ; Mme Anne-Marie GUITARD ; Mme Annie HUMBERT ; Mme Michelle MALLARD ; Jean-Louis PREDAL ; Jean-Claude PUCHE.

Ayant donné procuration : Mme Monique PIERRE.

Était absente : Mme Virginie BIROCHEAU ; Mme Nathalie HUYNH-VAN.

Secrétaire de séance selon l'article L 123-23 du Code de l'Action sociale et des Familles : Mme Christel MACÉ.

Administratifs présents :

CCAS de Narbonne : M. Rémy KAMMERER, Chef de service Action Sociale ; Mme Nathalie MEYZENQ, Infirmière ; Mme Céline RAMOS, Chef de service Affaires Générales.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 14h50.

En préambule de ce Conseil, Monsieur le Président remercie M. Jean-Claude PUCHE, Administrateur de l'AFDAIM et l'ensemble de l'équipe de l'ESAT pour leur accueil et la mise à disposition de leurs locaux pour la tenue de ce Conseil.

Le Président indique que la séance sera suivie d'une visite du site, moment d'échanges privilégiés avec les professionnels et les résidents.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025
2. Mise à disposition d'un coordinateur du Programme de Réussite Educative
3. Convention de transmission de données à caractère personnel pour l'accompagnement et l'action sociale et médico-sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Délibération n° 2025016 : Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 12 juin 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 juin 2025 a été communiqué aux membres du conseil.

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 juin 2025 tel que ci-annexé.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le procès-verbal :
- 11 voix « pour »

Délibération n° 2025017 : Mise à disposition d'un coordinateur du Programme de Réussite Educative

Rapporteur : Monsieur le Président

Le PRE (Programme de Réussite Éducative) a pour but la prise en charge individualisée, à partir de 2 ans et jusqu'à 16 ans, d'enfants en fragilité repérés la plupart du temps en milieu scolaire, de la maternelle au collège. Ce programme est destiné aux Narbonnais domiciliés sur les 3 quartiers prioritaires de la ville.

Le programme est porté par la Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation, mais le dispositif impose que le CCAS soit le guichet financier. C'est donc le CCAS qui reçoit les subventions pour les dépenses de personnel, de fournitures et de prestations de services.

La convention définissant les conditions de la mise à disposition du coordinateur du PRE auprès du CCAS, notamment le remboursement des salaires à la Ville, doit être renouvelée pour une durée d'un an, à compter du 1er novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, APPROUVE la convention de mise à disposition d'un agent de la commune auprès du CCAS :

- 11 voix « pour »

Délibération n° 2025018 : Convention de transmission de données à caractère personnel pour l'accompagnement et l'action sociale et médico-sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
Rapporteur : Monsieur le Président

Pour remplir leurs missions sociales, les services départementaux collectent des données personnelles nécessaires à l'attribution, à la gestion et au contrôle de l'aide sociale, partagées entre professionnels du secteur médico-social.

En leur qualité de responsables de traitement, les Départements et leurs partenaires sont tenus de garantir que les données traitées soient conformes aux exigences RGPD.

Une convention de partenariat entre le Département et le CCAS est donc nécessaire pour assurer la protection des données personnelles et des droits des personnes concernées afin d'encadrer la transmission réciproque des données collectées respectivement par les services de la direction de l'autonomie du Département de l'Aude et le SAD du CCAS, notamment via l'envoi de documents par messagerie sécurisée de santé « medimail » ou du logiciel open source « 7zip », compte tenu de leur fiabilité.

Aucune participation financière n'est demandée dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention.

La convention est conclue pour une période d'un an, et reconductible tacitement sans que sa durée ne dépasse 4 ans.

Mme Christel MACÉ rajoute que cette convention est un renouvellement afin de sécuriser les échanges sur une plateforme commune, avec des droits et des accès verrouillés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, APPROUVE la convention de transmission de données à caractère personnel :

- 11 voix « pour »

¤¤ Points d'information ¤¤

• Magazine Narbonne & Vous du mois de Novembre

Monsieur le Président indique que ce magazine de la Ville, tiré à 30 000 exemplaires, a pour but de renforcer la communication des habitants de Narbonne sur l'actualité locale.

Qu'en effet, malgré la communication faite, beaucoup de personnes n'ont pas la connaissance des informations.

Ce numéro sera dédié à la Solidarité, et présentera notamment :

- **A la Une :** Zoom sur la Banque Alimentaire de l'Aude et un partenariat au jardin de Ribayrot (association IDEAL).
- **Dossier :** Photos des différentes prestations proposées par le CCAS et interview de D. MARTIN-LAVAL (présentation des actions et enjeux).
- **Infographie :** Aide alimentaire qui s'inscrit dans un projet de cercle vertueux : culture et récolte au jardin du Ribayrot, stockage et distribution auprès des associations partenaires et par la future Epicerie sociale étudiantes.

- **Dossier :** Habitat Humanisme - inter médiation locative : interview d'un propriétaire et d'un locataire.
 - **Dossier :** Ensemble2générations, association nationale récemment installée sur Narbonne qui met en contact les jeunes en recherche de logement avec un senior pour une colocation intergénérationnelle. Témoignage d'un premier « binôme ».
- **Logement des étudiants en médecine**

Lors de la dernière séance du Conseil, la convention de prestations de services du CCAS relative au guichet unique d'accueil, d'information, d'orientation et de gestion des logements des étudiants en médecine porté par le GN a été adoptée. Suite à cette convention, la quasi-totalité des logements sont actuellement loués.
 - **La prochaine séance du Conseil est fixée le jeudi 13 novembre 2025.**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Claude PUCHE pour exposer le déroulement de la visite du site.

M. Jean-Claude PUCHE remercie Monsieur le Président d'avoir délocaliser cette séance sur le site de l'ESAT, témoignant ainsi de son soutien et de sa considération pour le personnel et les résidents qui contribuent chaque jour à la vie de l'établissement.

Il indique par ailleurs, qu'il sera possible d'organiser sur un autre temps, la visite de l'école Gaston Bonheur sur une matinée, suivie d'un déjeuner à l'ESAT.

Les dossiers étant épuisés, Monsieur le Président lève la séance à 15h30.



Mme Christel MACÉ
Secrétaire de séance



Bertrand MALQUIER
Président du CCAS